

Des résultats semestriels en ligne avec les prévisions. Poursuite de la mission de remboursement de la dette sociale.

Communiqué de presse

Le Conseil d'Administration de la CADES s'est réuni le 14 octobre sous la présidence de M. Patrice Ract Madoux afin d'arrêter les comptes du premier semestre de l'exercice 2004.

A cette occasion le Conseil d'Administration a accueilli M. Xavier Musca, Directeur du Trésor, qui succède, comme administrateur, à M. Jean Pierre Jouyet.

Éléments significatifs du compte de résultat :

| En millions d'euros | 30 juin 2004 | 30 juin 2003 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Produit de la CRDS | 2 229 | 2122 |
| Résultat Financier | - 696 | - 736 |
| Frais généraux d'exploitation | 1532 | 1385 |
| Excédent d'exploitation | - 1 | - 1 |
| Versement à l'état | - 1500 | -1500 |
| Versement prévu par la LFSS | - 1097 | - 1283 |
| Résultat | - 1065 | - 1398 |

La seconde et dernière partie de la contribution exceptionnelle versée à différentes caisses de sécurité sociale, pour un montant de 1,097 milliard d'euros et prévue dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004, influe sur le résultat qui s'affiche à -1,06 Mrds d'euros.

Par ailleurs, la CADES poursuit son versement à l'Etat au titre de la dette ancienne de la sécurité sociale (1,5 Md€ pour le premier semestre). Ce versement interviendra pour la dernière fois en 2005.

Sur le semestre, la principale opération financière de la CADES, est une émission obligataire à 5 ans en euro d'un montant de 3 milliards pour remplacer la souche 2004 et l'emprunt en florins remboursés en juillet.

La Loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, n'a pas eu d'impact sur les comptes au 30 juin 2004 de la

CADES. Toutefois pour l'avenir, témoignant de la confiance du législateur dans les capacités de refinancement et de rigueur de gestion de la CADES, elle lui a confié 35 Md€ de dettes supplémentaires au titre du déficit de l'assurance maladie jusqu'à la fin de l'année 2004.

A la date du Conseil d'Administration, la Cades avait déjà pris en charge 17 Md€ de cette nouvelle dette, le solde devant être transféré avant le 31 décembre 2004.

Les déficits prévisionnels de la période 2005-2006 seront aussi affectés à la CADES dans la limite de 15 Md€.

Forte d'un nouveau profil, la CADES renforce sa position d'émetteur. Disposant d'une ressource financière qui n'est plus limitée dans le temps, elle s'ouvre de nouvelles opportunités sur les marchés financiers et peut ainsi mener au mieux, et dans les meilleurs délais, sa mission d'amortissement de la dette sociale, réalisée à ce jour à hauteur de 18 Md€.

CADES : UN EMETTEUR DE REFERENCE SUR LES MARCHES INTERNATIONAUX

Créée en 1996, la CADES est un établissement public contrôlé par l'Etat français. Noté au plus haut niveau par les principales agences de notation internationales (AAA/A1+, Aaa/P1, AAA/F1+), il bénéficie par ailleurs d'une pondération 0% au titre du ratio de solvabilité de Bâle, ce qui le place parmi les cinq principaux émetteurs européens non gouvernementaux.